



NAO 2023

DÉMÊLONS LE VRAI DU « FO »!

A la suite des négociations salariales Sapn dont seule la Cfdt a signé l'accord, FO s'est fendue d'un tract « explicatif » et forcément à charge contre la Cfdt. FO s'arrange tout de même un peu avec la réalité en confondant « la » vérité avec « sa » vérité. La Cfdt va rétablir un peu de véricité dans le déroulé des événements en reprenant les affirmations de FO.

SYNDICATS CONTESTATAIRES...



VRAI/FAUX

FO : « la direction Sapn est restée intransigeante sur le montant total de l'enveloppe ». **VRAI !** Effectivement, la direction a été très dure en affaire.

FO : « après plusieurs heures à tourner les chiffres dans tous les sens, les trois organisations syndicales ont convenu d'une proposition commune à 2,35% et une prime PPV (Macron) de 500 Euros ». **FAUX !** La proposition intersyndicale était de 2% et une PPV de 500 euros, ce qui fait qu'au final la signature de la Cfdt arrive quasiment à ce résultat.

FO : « la direction est restée campée sur ses positions en ne faisant aucune ouverture et en se cantonnant à son enveloppe de départ ». **VRAI !**

FO : « la négociation s'est donc logiquement terminée par un désaccord. ». **FAUX !** A la fin des négociations, la Cfdt a demandé ce qu'il se passerait en cas de non-signature de l'accord. La réponse de la direction ne s'est pas fait attendre ; l'enveloppe globale de 6,2% redescendait à 5,2% et la prime de 500€ nets était diminuée voire supprimée pour tous les salariés (indiciaires et forfaitaires). **De plus, une proposition commune n'engage pas la fin des discussions.**

FO : « Force Ouvrière ne s'étendra pas sur son sentiment [...] que nous prenons comme un mépris qui foule du pied l'action du lundi 12 décembre pour laquelle de nombreux salariés se sont mobilisés ». **FAUX !** La Cfdt ne méprise aucun salarié ! Qui pourra croire ça ? Voilà un argument électoraliste qui ne vaut rien, ça ne marche plus, il faudra trouver autre chose. Quant au mouvement de grève du 12 décembre, qui n'a pas respecté les 54% de salariés qui ont voté Cfdt en déposant un préavis en catimini et en « oubliant » de prévenir la 1^{ère} organisation syndicale Sapn ? Et pourtant ! La Cfdt a encouragé les salariés à rejoindre ce mouvement, ce que certains adhérents et élus ont fait. **Le mépris ne fait pas partie du savoir-être Cfdt.**

FO : « la Cfdt est le seul syndicat signataire [...] ». **FAUX !** Un accord a été signé par Cfdt et CFE-CGC chez SEBPNL pour une enveloppe globale de 6,2%. Idem chez Bip&Go pour une enveloppe quasiment similaire.

FO : « chez Sanef tous les syndicats, Cfdt comprise ont refusé cette proposition et ont déposé un préavis de grève commun pour le 9 janvier 2023 ». **VRAI !** Et alors ? Cela prouve juste que la Cfdt a son libre arbitre selon l'entreprise et ce même si la Cfdt est signataire de 3 accords sur 4 dans le groupe Sanef. Est-ce que FO veut que l'on ressorte tous les accords signés par FO Sanef et pas par FO Sapn ou inversement ? FO revendiquait alors, à juste titre, son indépendance qu'elle reprocherait aujourd'hui à la Cfdt ? Ce n'est pas sérieux !

Le jusqu'au-boutisme paiera-t-il ?

L'avenir nous dira s'il paie ou pas ! En attendant, la Cfdt Sapn a signé l'accord car :

- ↪ Elle ne se voyait pas priver tous les salariés d'une prime de 500€ nets (demande de l'intersyndicale), ni de voir l'enveloppe globale diminuée. **Qui aurait alors vraiment offert un beau cadeau de Noël à la direction ?**
- ↪ Elle a obtenu une enveloppe globale de 6,2% équivalente à l'inflation dont 1,5% sur la valeur du point.
- ↪ Elle a signé un des meilleurs accords au niveau de la branche.
- ↪ Elle n'est pas mandatée pour faire stagner les salaires.
- ↪ En toute cohérence, elle ne se voyait pas refuser aux salariés la possibilité de « mettre à manger dans leurs assiettes », pour reprendre la formule consacrée.

La Cfdt n'a aucun doute sur le fait que les non-signataires vont refuser de percevoir ces « miettes ».

Et demain?

Demain, les salariés vont avoir besoin de syndicats unis pour traiter certains dossiers. Sur la négociation salariale, on peut avoir une divergence d'appréciation sans pour autant sortir des tracts « excessifs » qui rendraient impossible une cohésion syndicale future pourtant nécessaire au vu des enjeux à venir.

